

**RELEVÉ DE DÉCISIONS PRISES AU
CONSEIL EXÉCUTIF ELARGI DU 29 JANVIER 2015**

Présents :

Mme/Mrs BALDASSINI Michel (BIVB) - BARILLERE Jean-Marie (CIVC) - BARRIAT Paul-André (IVBD) - BERNARD Michel (INTER RHONE) - BOVA Fabien (CIVB) - BREBAN Jean-Jacques (CIVP) - CARRERE Michel (IVSO) - CHEVALIER Claude (BIVB) - DE MONTE Marie (INTERVINS SUD EST) - DIETRICH Robert (CIVA) - FARGES Bernard (CNAOC/CIVB) - LEPAGE Catherine (BNIC) - MALLET Bruno (INTER BEAUJOLAIS) - PALY Christian (INTERRHONE) - PELLEGRIN Jean-Claude (INTERVINS SUD EST) - ROUMET Benoit (BIVC) - SALIES Jean-Louis (CIVR) - SEGALA André (BIVB) - STENNE Benoit (INTERLOIRE) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) - IMBERTI Marie-Henriette (CNIV) - AGOSTINI Jérôme (CNIV).

1. Procès Verbal

Le relevé de décisions prises au Conseil Exécutif Elargi du 18 décembre 2014 est **adopté à l'unanimité**.

2. Préparation de la réunion « Maladies du Dépérissement de la vigne »

Le programme de la réunion sur le dépérissement de la vigne qui se tiendra, au CNIV, l'après-midi du présent Conseil Exécutif est présenté. C'est l'occasion de rappeler l'excellent travail de collaboration avec FranceAgriMer qui finance la première phase à hauteur de 80%.

Le potentiel de production du vignoble est mis en péril, d'autant plus dans certaines régions qui renouvellent leur vignoble à un faible taux. L'Alsace et la Bourgogne, par exemple, travaillent essentiellement avec de très vieilles vignes.

Il est constaté qu'il n'y a plus aucun débat sur le principe même de lancer la démarche proposée. La question, en revanche, pourra concerner les engagements financiers sur le long terme.

Si on observe les résultats des différents travaux, certains réalisés avec des financements professionnels, aucune solution concrète et efficace n'a été trouvée depuis une vingtaine d'années. La mise en place d'une réflexion nouvelle est donc impérative.

La première phase est à vocation exploratoire : elle doit aboutir à un séminaire professionnel au cours duquel seront validées les pistes de recherche envisagées. La deuxième phase de la démarche consistera, ainsi, dans le lancement à proprement dit, des programmes de recherche. C'est à ce stade que se poseront les questions de financements importants et sur le long terme. Par ailleurs, devra également être réglé le problème de la place de chacun, sachant que pour la première phase, la question a été solutionnée puisque l'IFV accompagne la maîtrise d'ouvrage.

Concernant le suivi des opérations, le Conseil Exécutif valide à l'unanimité la proposition suivante des Directeurs :

- **Comité de pilotage** : il représente le maître d'ouvrage. Il est chargé de prendre toute décision utile concernant le déroulement de l'étude. Le secrétariat du comité de pilotage est assuré conjointement par FranceAgriMer et le CNIV.
 - Le Président du CNIV, Jean-Marie Barillère,
 - Deux Présidents d'Interprofession : Michel Baldassini (BIVB) et Paul-André Barriat (IVBD),
 - Le Directeur du CNIV, Jérôme Agostini,
 - Un Directeur d'Interprofession, Fabien Bova (CIVB).

- **Groupe de Suivi technique** : Il joue le rôle d'interface entre le prestataire et le maître d'ouvrage. Il est chargé du suivi régulier de l'étude. Il formule des propositions d'orientation ou de décision au comité de pilotage.
 - Un Directeur d'Interprofession : André Ségala (BIVB),
 - Trois Directeurs techniques d'Interprofession : Luc Lurton (BNIC), Dominique Moncomble (CIVC) et Muriel Barthe (CIVB).

Une information spécifique est apportée concernant l'opération lancée à Cognac par la société Hennessy. Il est d'abord rappelé que si rien n'a été dit jusqu'à présent c'est parce que cet appel d'offre de 600 000 euros a été envisagé dans le cadre de la célébration des 250 ans de la société. Depuis, des échanges ont eu lieu et il a été acté, d'une part, que ce programme serait développé en cohérence avec celui du CNIV, et que d'autre part, des personnes issues du programme interprofessionnel seraient présentes dans le comité de sélection d'Hennessy.

Il est à noter qu'une vraie collaboration est envisagée et que ce programme constitue un effort supplémentaire au travail collectif de la part d'une société privée. Si cela pouvait motiver d'autres volontés individuelles, ce serait super.

Pour conclure, il est affirmé la nécessité de bien communiquer à toutes les étapes du process auprès des professionnels de la filière.

3. Décision sur les Grilles de répartition du CNIV

Lors du Conseil Exécutif du 18 décembre dernier, ainsi qu'à la réunion des Directeurs du 22 janvier, a été présentée une nouvelle grille de répartition budgétaire du CNIV (2015-2017) avec les adaptations suivantes :

- La répartition du poids des données économiques à 25% en volume et 75% en valeur,
- La révision de la méthode d'application du capage : la grille est proposée avec un seul capage à 15%, puis une réduction proportionnelle des autres interprofessions dépassant 10%. Ceci permettant de lisser les effets de seuil,
- La suppression de l'application de forfaits,
- Le lissage des évolutions des grilles sur 3 ans,
- La mise à jour régulière de la grille (tous les 3 ans).

Cette grille est proposée pour application sur les budgets mutualisés que sont les dépenses de fonctionnement et les actions communes (relations institutionnelles, SIA, etc.), à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Exécutif valide à l'unanimité la nouvelle grille du CNIV (Cf. Documents de séance) et son application sur les budgets mutualisés à partir du 1^{er} janvier 2015.

Concernant la question des passagers clandestins, il est rappelé que le CNIV n'a la faculté que de facturer ses propres membres. Le soutien des organisations professionnelles, sur ce sujet, est impératif.

Il est décidé de faire réaliser une estimation du poids de ces appellations, au sein de la grille du CNIV. Pour cela, un mail est envoyé aux directeurs afin d'obtenir les données économiques nécessaires à ce travail.

La grille qui porte sur la partie « Economie » du CNIV est le résultat d'évolutions contextuelles et politiques.

Un travail de simplification, notamment par un rapprochement d'avec la grille générale du CNIV, est lancé à la demande du Conseil Exécutif.

Une réflexion est lancée sur la grille la plus juste à appliquer aux dossiers techniques. Dans l'attente, les financements du dépérissement de la vigne et du CASDAR seront appelés, à partir de janvier 2015, sur le fondement de la nouvelle grille du CNIV visée ci-dessus.

4. Aides publiques à l'Agriculture et financement de la promotion sur le marché intérieur

Suite aux annonces sans concertation du Ministre, par voie de presse, sur la baisse drastique des financements publics à l'agriculture, les pouvoirs publics ont avancé qu'ils seraient compensés par les PIA (Programmes d'Investissements d'Avenir) et le CASDAR.

Un travail d'identification des fonds publics et de priorités professionnelles est en cours au sein d'un groupe spécifique du CLIAA. Il existe un véritable flou sur la réalité des affectations annoncées, et surtout sur leur gestion possible par les professionnels. En effet, le Conseil d'Administration et les Conseils Spécialisés de FranceAgriMer seront-ils en état de gérer ces fonds ? Pourront-ils être orientés, par les professionnels, dans le sens des priorités définies par leur

filière ? Par exemple, les PIA, régis par une convention entre l'Etat et FranceAgriMer, ne visent que des projets nouveaux d'importance ce qui complique, a priori, la possible compensation de la disparition des fonds, en particulier sur la promotion. Par ailleurs, dans cette convention, FranceAgriMer ne joue qu'un rôle de secrétariat ce qui renforce l'interrogation relative à la gouvernance professionnelle possible de ces fonds.

D'autre part, la baisse drastique de ces fonds, mais aussi leur « compensation » par d'autres types de financements, s'inscrit dans le cadre de l'engagement français par rapport à la Communauté Européenne et d'un déficit imposé inférieur à 3%. A priori, le CASDAR n'a pas vocation à abonder le budget de l'Etat, pourtant il s'agit bien d'une ressource fiscale. Il est rappelé qu'en dehors des budgets des chambres d'agriculture, le CASDAR représente 5 millions d'euros pour le financement de l'IFV auxquels s'ajoutent des appels à projets, pour un budget global de 8 millions d'euros.

En conclusion, le Conseil Exécutif constate le risque accru de désengagement évident de l'Etat.

Le Président du CNIV rappelle qu'une réunion entre le Ministre et la filière est à venir, et qu'il est impératif d'avoir une vision claire de l'utilisation des financements publics, alignée notamment avec la FNSEA ce qui nécessite le travail collaboratif en cours. Une réunion des Présidents d'Interprofessions du CLIAA est prévue, sur le sujet, le 18 février, puis le Salon de l'Agriculture devrait aider à passer des messages aux politiques.

Il insiste sur la nécessité d'un travail, en interne, au CNIV pour définir les priorités de la filière et des Interprofessions, qui impose également une collaboration étroite avec la CNAOC et l'UMVIN.

En tout état de cause, le Conseil Exécutif demande à ce que les financements professionnels soient utilisés dans le cadre des missions des Interprofessions et sous leur contrôle, et ne servent pas à combler les réaffectations budgétaires de l'Etat.

5. Avis sur le potentiel de production : indicateurs économiques

Le nouveau système d'autorisation de nouvelles plantations applicable au 1er janvier 2016, prévoit que chaque État Membre (EM) rende disponible des autorisations de nouvelles plantations correspondant au maximum à 1% de la superficie totale plantée en vigne sur le territoire national. Ce pourcentage déterminé au niveau national peut être limité au niveau régional ou par Indication Géographique (IG) dans la mesure où est démontré, de manière argumentée, un risque de surproduction ou un risque de dévalorisation de l'IG. Les interprofessions sont amenées à émettre un avis économique argumenté à l'appui de cette démonstration.

Le Président du CNIV fait état de l'avancée des travaux du groupe de travail sur la gestion du potentiel de production qui s'est réuni la veille. Le groupe de travail est chargé de mener des réflexions pour définir de manière objective et argumentée les critères économiques à retenir.

Risque de surproduction

L'appréciation du risque de surproduction implique de mettre au regard la capacité de mise en marché (capacité de production par rapport au rendement de base, niveau des stocks) et la demande des marchés actualisée sur les produits considérés. Cette analyse est proposée en deux étapes :
Tout d'abord par la démonstration que le risque a déjà été rencontré suite à un excès de production grâce à une analyse des données économiques sur les dernières années ; Puis par la projection sur dix ans et la mise en place d'un plan stratégique par appellation.

Risque de dévalorisation d'une IG

Le risque de dévalorisation, soit la perte du pouvoir attractif d'IG, est plus difficile à appréhender. Ceci conduit à démontrer la valeur de l'IG avant d'en démontrer le risque de dévalorisation mais également d'établir à quel niveau étudier le risque. L'appréciation du risque de dévalorisation peut s'envisager au travers des valeurs économiques et des valeurs organoleptiques du produit.

Le Conseil Exécutif souligne que l'exercice de projection à moyen et long terme permet la responsabilisation de l'interprofession en mettant en place un plan d'actions crédible et fondé sur une analyse concurrentielle.

Au sujet du risque de dévalorisation, le débat mené par le Conseil Exécutif fait état que l'appréhension de ce risque par la fraude est importante mais ne semble pas suffisante. Le risque d'utiliser seulement ce moyen serait de tenir compte d'une situation passée pour définir une situation à venir. De plus, dans les régions mixtes, le risque de banalisation d'une IG au sein d'un segment et sur un positionnement prix est réel. L'avis de l'interprofession doit comprendre impérativement une déclinaison régionale.

Les membres du Conseil débattent enfin sur la notion d'atteinte à la notoriété qui implique d'avoir la capacité d'analyser la quantité à octroyer à une IG ou à une autre catégorie de produits à l'échelle du bassin. Ce risque ne doit pas s'appréhender uniquement au niveau du dossier individuel mais à l'échelle du bassin.

La liste exhaustive des cépages identifiés et exclusifs par segment permettrait aisément d'assurer l'étanchéité entre les segments via la demande de révision des cahiers des charges. Il est rappelé que ce critère d'étanchéité envisagé il y a deux ans a été écarté par la filière elle-même.

Le Président du CNIV rappelle que le rôle du CNIV est de proposer des critères les plus objectifs et économiques possibles pour appuyer les avis des interprofessions. Le débat politique sur les critères par essence subjectifs doit se tenir en région.

La prochaine réunion du groupe de travail gestion des marchés se tiendra le mercredi 18 février. Elle est déplacée de 10h à **10h30**. A l'occasion de cette réunion, le risque de surproduction sera abordé à travers la présentation de deux exemples : le travail sur la première mise en marché (cas de Bordeaux) et le travail sur la globalité de l'appellation (cas de la Champagne).

POINTS D'INFORMATION VUS EN REUNION DES DIRECTEURS

1. Pavillon des Vins – SIA 2015

Une présentation rapide du nouveau stand, le Pavillon des Vins, est faite au Conseil Exécutif. Il est notamment rappelé les différentes implications des Interprofessions dans ce projet. Un point budgétaire est également réalisé : en effet, les Interprofessions avaient été informées d'une augmentation du budget, par rapport à 2014, liée à la taille du stand et au poste cuisine. Cet écart est aujourd'hui connu : il est de 29 000 euros, dont la moitié est prise en charge par FranceAgriMer, sachant que le nombre de participants à l'opération est plus important, notamment du fait de la présence des IGP, et des spiritueux (Armagnac et Cognac). L'impact financier individuel de cette augmentation en est donc réduit d'autant.

Le Conseil Exécutif est informé de la venue du Secrétaire d'Etat, Monsieur Fekl, à qui pourrait être présenté un état des différentes réalisations œnotouristiques des Interprofessions, et passé les mêmes messages qu'à Monsieur Fabius sur la nécessité d'exporter, mais aussi de maintenir le premier marché pour la plupart des régions viticoles, à savoir le marché intérieur et la France.

2. Suivi Aval de la Qualité

Le Conseil Exécutif donne son accord pour qu'un travail de réflexion soit lancé avec les Directeurs sur le Suivi Aval de la Qualité, notamment dans son lien avec le travail des Organisme d'Inspection, mais sans que cela conduise à sa remise en cause.
--

3. Instruction sur les accords interprofessionnels

Le Conseil Exécutif est informé du retard pris par la publication de l'instruction, document administratif à l'intention de l'administration et visant à la guider dans la procédure d'extension des accords interprofessionnels, du fait de remarques sur le projet des services juridiques du Ministère de l'Agriculture et de la DGCCRF.